Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261013-2026_39-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 08/10/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

N°2026-39

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le treize octobre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme JARNOUËN de VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GAC Michelle, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent : JAGLIN Cyrille

Absent ayant donné procuration : Madame LE GOFF Françoise a donné procuration à Madame JARNOUËN de VILLARTAY Sabine.

Secrétaire : Madame Marie-France MACÉ

2026-39

Objet : Entretien travaux de broyage de végétaux sur deux terrains Lotissement Cité des Lilas

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée délibérante que l'employé communal a passé 1h30 à effectuer le broyage de végétaux sur les deux terrains au « Lotissement Cité des Lilas », appartenant à Monsieur BURGUN Olivier domicilié 52 Avenue de Villeneuve l'Étang à VERSAILLES (78000).

Un tarif de broyage à 120 € de l'heure avait été décidé pour les années 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revaloriser le tarif de broyage à 150 € de l'heure pour l'année 2026 reconductible pour les années suivantes.

Un titre d'un montant de 225,00 € sera émis à M. BURGUN au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Marie-France MACÉ

Le Maire,

Laurent BERTHO